

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 8 mai 2003

Présidence : Madame Gloria CAPT, Présidente

La Municipalité est au complet.

Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Claudine GIROUD, Stéphanie EHINGER, Josette FLACTION, Joëlle MONNIN, Marinette NICOLLIN, Suzanne ROETHLISBERGER, François ARMADA, Paul BASSIERES, Pascal BLUM, Robert FAVRE, Pascal GIROD, Jeremy KULL, Jean-Noël PASTEUR, Thierry PIDOUX, Jean-Claude RUCHET, Jean-Hugues SCHÜLE.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Claudine GIROUD, Josette FLACTION, Joëlle MONNIN, Marinette NICOLLIN, Suzanne ROETHLISBERGER, François ARMADA, Pascal BLUM, Pascal GIROD, Jeremy KULL, Jean-Noël PASTEUR, Thierry PIDOUX, Jean-Claude RUCHET, Jean-Hugues SCHÜLE.

Madame la Présidente excuse également Monsieur Robert FAVRE qui a eu un grave accident samedi dernier, lui souhaite ses vœux de rétablissement et adresse ses pensées à sa famille qui vit des moments difficiles.

Absents :

Madame Stéphanie EHINGER et Monsieur Paul BASSIERES.

* * * * *

Madame la Présidente :

L'assemblée est en nombre, elle peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2003

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. ASSERMENTATIONS

Afin de remplacer Monsieur Jean-Claude TETAZ, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- Monsieur Yves THEODULOZ, ingénieur ETS, né en 1975, domicilié rue du Lac 41, premier candidat de la troisième liste complémentaire de Solidarité et Ecologie.

Afin de remplacer Madame Rosemonde LOPEZ-GUIGNARD, le Bureau du Conseil communal s'est adressé à :

- Monsieur Kurt MENDE, mécanicien, né en 1953, domicilié rue des Moulins 99, premier des viennent-ensuite du parti socialiste.

La Présidente prie Messieurs THEODULOZ et MENDE de s'avancer jusqu'à la table du Bureau pour prêter serment et demande à l'assemblée de se lever.

La Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Messieurs Yves THEODULOZ et Kurt MENDE de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de leur nom.

Monsieur Yves THEODULOZ : «Je le promets»

Monsieur Kurt MENDE : «Je le promets»

Madame la Présidente :

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à prendre place dans l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Il n'y en a pas, mais au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Daniel de RAEMY
- Une question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD
- Une question de Monsieur Maximilien BERNHARD
- Une motion de Monsieur Walter MULLER
- Une question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER
- Une intervention de Monsieur Charles MOUQUIN
- Une question de Madame Valérie JAGGI
- Une question de Monsieur Marc GUIGNARD
- Une question de Monsieur Jean-Marc COUSIN
- Une question de Monsieur Jean-Louis KLAUS
- Une question de Monsieur Cédric PILLONEL
- Une question de Monsieur Serge LOVEY

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Madame la Présidente :**

Nous avons pris acte des communications C/4 et C/5.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, Madame la Présidente.

Permettez-moi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous adresser tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité.

Lors du dernier Conseil, Monsieur le Conseiller Jean-Pierre CHAPUIS a interpellé la Municipalité au sujet de l'avancement des travaux de réfection à l'avenue des Trois-Lacs. Dans ma réponse, j'avais notamment précisé : « *L'entreprise qui a exécuté cette route il y a maintenant 18 mois, s'est quant à elle engagée à assurer le financement de cette réparation. Pour l'instant, les finances communales ne sont pas concernées. Si toutefois cela devait être le cas, la Municipalité vous en informerait.* »

Depuis cette séance, diverses rencontres ont eu lieu avec les mandataires et leurs assurances de responsabilité civile, si bien que la Municipalité vous fait part de la communication suivante (C/6) :

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**concernant****l'aménagement de l'avenue des Trois-Lacs**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par préavis n° 18 du 4 juin 1999, la Municipalité a demandé un crédit d'investissement de Fr. 1'897'000.- pour la réalisation de l'avenue des Trois-Lacs, sur un tronçon partiel (km 0.660 - km 0.900) qui emprunte le tracé de la collectrice sud, avant tout destiné à raccorder à la jonction autoroutière sud de la ville l'ensemble du Parc scientifique et technologique, par l'avenue des Sciences et l'avenue des Découvertes.

Le Conseil communal a accordé ce crédit dans sa séance du 7 octobre 1999.

Le devis de cet aménagement routier totalisait Fr. 1'897'000.- TTC¹. Le préavis précisait encore : « *La part de financement de la Confédération est de 86 %; elle sera versée lorsque l'ouvrage sera entièrement achevé. La part de financement du canton, pouvant aller jusqu'à 14 %, devra être négociée le moment venu. Un subsidé ECA de Fr. 15'000.-- est escompté pour les travaux concernant le réseau d'eau.* »

Ainsi, normalement, le rôle de la Commune d'Yverdon-les-Bains dans ce chantier se limitait à en assumer nominalement le rôle de maître de l'ouvrage et de « banquier », puisque tout ou presque devait être couvert par les participations fédérale et cantonale.

Après quelques mois de mise en service, la chaussée de l'avenue des Trois-Lacs a présenté des déformations dues à des tassements différentiels qui ont finalement conduit à sa fermeture provisoire à la circulation. Il est apparu que la composition chimique du sol, modifiée par l'apport de matériaux de remblai provenant du percement des tunnels de Pomy, occasionnait une dégradation des fondations de la chaussée et que les mesures nécessaires en pareil cas (adjonction de produits palliatifs) n'avaient pas été prises lors de la construction.

Des expertises ont été entreprises pour déterminer les responsabilités dans cette affaire entre le maître de l'ouvrage (la Commune d'Yverdon-les-Bains), et les autres intervenants, soit l'ingénieur mandaté pour l'étude du projet et le suivi des travaux et son assurance RC, l'entreprise adjudicataire et son assurance RC, et l'Etat (qui avait procédé aux remblais avec le matériau extrait des tunnels). Les réponses ne sont pas connues à l'heure actuelle.

Les travaux nécessaires à la remise en état sont devisés à Fr. 980'000.- et la question est donc encore ouverte de savoir par qui ils devront être pris en charge, et dans quelles proportions.

1 Installation de chantier	Fr.	30'000.-
Terrassement et remblayage		140'000.-
Couche de support		130'000.-
Revêtement		420'000.-
Bordures et pavage		125'000.-
Evacuation des eaux		190'000.-
Aménagements, arborisation et plantation		52'000.-
Signalisation et marquage		43'000.-
Eau		149'500.-
Gaz		59'800.-
Electricité		92'900.-
Eclairage public		76'900.-
Génie civil calculé pour eau-gaz-électricité-éclairage		20'000.-
Divers et imprévus		60'900.-
Honoraires et frais (ingénieur et géomètre)		<u>175'000.-</u>
Total	Fr.	1'765'000.-
TVA 7.5 %		<u>132'000.-</u>
Total TTC	Fr.	<u>1'897'000.-</u>

Actuellement, la chaussée est impraticable et fermée à la circulation, alors que de nouvelles entreprises, qui viennent de s'implanter sur le site (SAM S.A., Lamina Technologies S.A.), ouvrent leurs portes et rencontrent de ce fait des problèmes d'accès. La remise en état de la chaussée présente donc un caractère d'urgence.

Devant l'urgence de cette mise en service normale de la chaussée, l'entreprise adjudicatrice a admis (sans préjuger en cela sur la fin du litige) d'exécuter dès maintenant les travaux nécessaires et de faire, dans un premier temps, « la banque » et de prendre ainsi en charge le financement provisoire, dans l'attente de la solution définitive de l'attribution, voire du partage des responsabilités.

Une fois connus ces attributions et partage de responsabilités, la Municipalité présentera cas échéant un préavis au Conseil communal pour le financement de la part des travaux de remise en état qui pourrait éventuellement incomber à la Commune, en sa qualité de maître de l'ouvrage.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

Madame la Présidente :

Je vous remercie, Monsieur le Syndic. Avez-vous d'autres communications ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui Madame la Présidente. La Municipalité fait part à ce Conseil de la communication C/7 concernant l'étude de faisabilité en vue de la conservation et la réhabilitation de la structure du nuage « Blur ».

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

l'étude de faisabilité en vue de la conservation et la réhabilitation de la structure du nuage « Blur »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 12 décembre 2002, le Conseil communal de la Ville d'Yverdon-les-Bains décidait d'octroyer un montant de 160'000 francs sur un crédit total de 415'000 francs pour l'étude de la réhabilitation éventuelle de la structure du nuage Blur.

Avec le Service Cantonal de l'Économie et du Tourisme, le Secrétariat Fédéral à l'Économie, l'Association pour le Développement du Nord Vaudois, la Maison d'Ailleurs et l'Agence Spatiale Européenne, l'idée présentée consiste à maintenir la structure du nuage Blur, icône d'Expo.02, pour y aménager un espace polyvalent culturel et scientifique valorisant les transferts de technologies, ceci sous forme de vitrine et d'animation permanente, et de promouvoir une nouvelle attraction touristique pour le Canton. Cette tentative de valorisation des « vestiges » de l'Exposition Nationale 2002 tournés vers le futur sous la forme d'une « Space House » s'accompagne également d'un développement d'activités de recherche et de développement sur le site du Parc Scientifique et Technologique, Y-Parc à Yverdon-les-Bains dans l'axe, toujours, du transfert de technologies.

Des négociations avec les différentes entreprises propriétaires de la structure du nuage ont par ailleurs permis de garantir le maintien sans frais de la construction jusqu'à la mi-mai 2003. C'est dans ce contexte que l'étude de faisabilité a été conduite. Plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied pour mener à bien les études nécessaires tant d'un point de vue technique que financier ou encore politique.

L'étude de faisabilité est terminée depuis la fin mars 2003 et comprend le volet technique relatif à la conception d'un nouveau bâtiment, aux conditions de modification de la structure du nuage pour l'accueillir, ainsi qu'aux conditions d'entretien du complexe et, évidemment, au devis estimatif de l'opération. L'étude comprend également le business plan qui inclut le financement de l'opération, la stratégie d'exploitation et la recherche de partenaires. C'est ce point précis qui justifie le décalage de deux mois de la présentation complète du projet au Conseil Communal.

En effet notre partenaire privilégié qu'est L'ESA va s'engager pour un montant important dans l'opération et doit encore le confirmer formellement. La décision finale relative à cet investissement ne relève pas de la compétence stricte de nos interlocuteurs mais également de la Direction générale de l'Agence spatiale européenne. Nous attendons cette décision dans les jours qui viennent et nous préférons reporter à la séance du Conseil communal du 3 juillet 2003 l'examen de la proposition finale. Un autre élément qui nous fait également patienter est celui de la position du Conseil d'Etat du canton de Vaud qui se prononcera sur le principe de sa participation le 14 mai prochain seulement.

De plus, durant ces dernières semaines, nous avons encore conduit avec les entreprises concernées de nouvelles discussions pour convenir d'un décalage à cet automne du délai initialement fixé au 10 mai 2003 pour nous déterminer de manière définitive sur la conservation ou non de la structure du nuage, sans que cela occasionne des conséquences financières notables pour la Commune. Les négociations ont abouti favorablement et permettront de limiter les dédites partielles liées à ce report à Fr. 50'000.-, et n'entraîneront qu'un très léger dépassement du crédit d'étude de Fr. 160'000.- accordé le 12 décembre 2002, puisqu'il présente actuellement un solde disponible de l'ordre de Fr. 45'000.-.

Nous sommes heureux d'avoir conduit cette étude qui se révèle porteuse. Aussi nous préférons donner au Conseil communal une information aussi complète que possible, afin qu'il puisse se déterminer en toute connaissance de cause.

Le préavis parviendra au Conseil communal en principe le 20 mai prochain et les éléments significatifs du projet seront publiés dans un « tout-ménage » le surlendemain. Par ailleurs une soirée d'information publique est prévue le lundi 26 mai 2003 à 20 h.00 à la Marive.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

Madame la Présidente :

Je vous remercie, Monsieur le Syndic. Avez-vous d'autres communications à présenter à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Madame la Présidente.

6. PRÉAVIS NO 8/03 CONCERNANT 8 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MADAME, MADemoiselle ET MESSIEURS AHMED AFAS, FLASH DENNIS LEDGARD MARROU, ELIA ANTONIO LICARI, ORLY HERVÉ MALUNGU, MIGUEL ANGEL MOHEDANO, SADIKA MEHMEDOVIC, VALÉRIE CHRISTINA SCHNEIDER ET ROLF WERNER SCHNEIDER. (MADAME FABIENNE RENAUD, RAPPORTEUR)

Madame la Présidente :

Comme nous l'avons déjà fait lors du précédent Conseil, je vous propose de ne pas faire de pause pendant le dépouillement des bulletins de vote et de vous communiquer les résultats dès qu'ils seront prêts, entre deux points de l'ordre du jour.

Y-a-t-il des oppositions à cette façon de faire ?

Tel n'est pas le cas. Je passe la parole à Madame Fabienne RENAUD et l'invite à nous lire les conclusions du rapport.

Celui-ci donne lecture des conclusions du rapport de synthèse.

La discussion est ouverte sur cet article unique : personne ne demande la parole.

Madame la Présidente :

Je remercie Mesdames les huissières de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert. Je remercie Messieurs les caméramans de cesser de filmer tant que le scrutin n'est pas clos.

Le scrutin est clos. Les huissières récoltent les bulletins.

Résultats du vote : (communiqués au Conseil après le point 9 de l'ordre du jour)

Candidat 1 :

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins blancs	:	3
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	81
Majorité absolue	:	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Ahmed Afas**, avec **71 OUI et 10 NON**.

Candidat 2 :

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	83
Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Flash Dennis Ledgard Marrou**, avec **80 OUI et 3 NON**.

Candidat 3 :

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	83
Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Elia Antonio Licari** avec **80 OUI et 3 NON**.

Candidat 4 :	Bulletins délivrés	:	84
	Bulletins rentrés	:	84
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	83
	Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Orly Hervé Malungu, avec 75 OUI et 8 NON.**

Candidat 5 :	Bulletins délivrés	:	84
	Bulletins rentrés	:	84
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	83
	Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Miguel Angel Mohedano, avec 78 OUI et 5 NON.**

Candidat 6:	Bulletins délivrés	:	84
	Bulletins rentrés	:	84
	Bulletins blancs	:	3
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	81
	Majorité absolue	:	41

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Madame Sadika Mehmedovic, son époux, Monsieur Hazim Mehmedovic, et leurs enfants, Mubina et Sumejja Mehmedovic avec 66 OUI et 15 NON.**

Candidat 7 :	Bulletins délivrés	:	84
	Bulletins rentrés	:	84
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	83
	Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Mademoiselle Valérie Christina Schneider, avec 81 OUI et 2 NON.**

Candidat 8 :	Bulletins délivrés	:	84
	Bulletins rentrés	:	84
	Bulletins blancs	:	1
	Bulletins nuls	:	0
	Bulletins valables	:	83
	Majorité absolue	:	42

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée à **Monsieur Rolf Werner Schneider, son épouse, Madame Maryse Françoise Schneider, et leur enfant, Alexandra Schneider**, avec **81 OUI et 2 NON**.

Madame la Présidente :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Ahmed Afas;

2^e candidat : Monsieur Flash Dennis Ledgard Marrou;

3^e candidat : Monsieur Elia Antonio Licari;

4^e candidat : Monsieur Orly Hervé Malungu;

5^e candidat : Monsieur Miguel Angel Mohedano;

6^e candidat : Madame Sadika Mehmedovic, son époux, Monsieur Hazim Mehmedovic, et leurs enfants, Mubina et Sumejja Mehmedovic;

7^e candidat : Mademoiselle Valérie Christina Schneider;

8^e candidat : Monsieur Rolf Werner Schneider, son épouse, Madame Maryse Françoise Schneider, et leur enfant, Alexandra Schneider.

7. PRÉAVIS NO 3/03 CONCERNANT LA VENTE, À L'ENTREPRISE JACOT JARDINS, D'UNE PARCELLE DE 1'175 M² ENV. À LA CHAUSSÉE DE TREYCOVAGNES.(MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR)

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'ai un petit rectificatif à faire à mon rapport. Il a bien été établi le 17 avril et non le 17 juin comme indiqué.

D'autre part, nous proposons un amendement à l'article 1, à savoir :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à vendre, à Monsieur Laurent Jacot, paysagiste, une parcelle **d'environ 1000 m²** à détacher de la parcelle n° 662 sise à la Chaussée de Treycovagnes. La surface exacte sera déterminée par un plan de géomètre.

La différence entre le chiffre indiqué et celui que je viens de vous donner (1000 m²) est due au fait que l'hoirie Millet a fait une demande pour obtenir une partie de ce terrain. La Municipalité a dû l'accepter et elle est en tractation pour céder seulement 1000 m² à l'entreprise Jacot Jardins.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne ensuite lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'amendement présenté par la Commission rencontre tout à fait l'approbation de la Municipalité. Il faut expliquer qu'après l'envoi du préavis au Conseil communal, la Municipalité a reçu de l'hoirie qui est propriétaire de la parcelle située immédiatement au sud de celle que l'entreprise Jacot Jardins souhaite acquérir, une demande pour pouvoir acquérir 180 m² en bordure de sa parcelle, soit une bande de terrain de 6 m. de large, qui permettrait de mieux séparer ces deux parcelles. La Municipalité n'avait pas d'objection à vendre 180 m² de terrain à l'hoirie propriétaire de la parcelle située au sud de celle dont on parle. D'autre part, l'entreprise Jacot Jardins nous a informé qu'environ 1000 m² lui suffisent. Si bien que vous donnerez ce soir l'autorisation de vendre à l'entreprise Jacot Jardins 1000 m². La Municipalité fera usage de la faculté que vous lui donnez en début de législature, soit de vendre directement, sans passer par votre Conseil, les 180 m² à l'hoirie Millet.

Plus personne ne demande la parole et cet **article 1 amendé** est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

L'article 3 n'étant pas soumis à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

Monsieur Jacques SPERTINI :

En ce qui concerne la vente des 180 m², la Municipalité se sent-elle liée par le prix de Fr. 100.- le m² ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité ne voit pas véritablement l'opportunité de modifier le prix fait à l'entreprise Jacot Jardins, à hauteur de Fr. 100.- le m², pour les 180 m² de terrain qu'elle vendrait au propriétaire voisin.

Il faut savoir que le prix de Fr. 100.- le m² en soi, doit être considéré comme un prix modeste. Il faut voir aussi que cette parcelle n'est de loin pas située au cœur de la ville. Les terrains situés dans le périmètre du parc technologique, qui sont des terrains équipés en zone industrielle particulière, se vendent aux environs de Fr. 130.- à Fr. 150.- le m². Les terrains qui sont situés dans le secteur de la rue d'Orbe, rue du Midi, soit près du centre ville, se vendent aux environs de Fr. 300.- le m². Il semblait à la Municipalité que le montant de Fr. 100.- pour une parcelle qui n'est pas située le long de la chaussée de Treycovagnes, mais qui est en arrière, derrière des bâtiments déjà construits, était correct sans être excessif.

Pour 180 m², la Municipalité considère qu'il serait peu opportun de faire une différence de prix, en profitant en quelque sorte de l'usage qu'en fait l'hoirie qui se porte acquéreuse.

Madame la Présidente :

Merci Monsieur le Municipal TREYVAUD. J'espère que vous avez été entendu malgré les éléments qui semblent se déchaîner.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à **une très large majorité**.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à vendre, à Monsieur Laurent Jacot, paysagiste, une parcelle d'environ **1000 m²** à détacher de la parcelle n° 662 sise à la Chaussée de Treycovagnes. La surface exacte sera déterminée par un plan de géomètre.

Article 2 : Le prix de vente est fixé à Fr. 100.-/m² et des droits de préemption et de réméré seront inscrits en faveur de la Commune.

Article 3 : L'autorisation prévue par l'art. 142 de la loi sur les communes est réservée.

<p>8. PRÉAVIS NO 9/03 CONCERNANT L'ACHAT À L'ÉTAT DE VAUD D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° 1704 À SOUS-BOIS. (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR)</p>

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Je signale le même petit « bug » qu'au rapport précédent, à savoir la date qui est le 17 avril et non le 17 juin.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Madame Françoise WEISSBRODT :

J'ai été priée, en tant que Conseillère communale, il y a quelques instants par un citoyen de la ville d'Yverdon-les-Bains, de poser la question suivante :

- Quel est le statut de protection de la haie de buis centenaire classée, qui longe le chemin de Beauregard sur environ 200 mètres, depuis le local Espace-Beauregard jusqu'au petit bois qui abrite les sources d'Arkina ?

Madame la Présidente :

Qui peut, ou qui veut, répondre à la question posée par Madame la Conseillère WEISSBRODT ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est fort probable que cette haie est soumise au régime forestier, auquel cas la loi forestière vaudoise en assure la protection. Je dis bien « il est fort probable » ; ce point est à vérifier. Il se pourrait aussi que cet objet soit porté au plan communal des arbres et des haies, auquel cas ce document protégerait également cet objet.

Je vous propose de procéder à la vérification et si tel n'était pas le cas, nous pourrions vous apporter le correctif lors du prochain Conseil.

Madame Françoise WEISSBRODT :

Je vous remercie.

Plus personne ne demande la parole et cet article 1 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir de l'Etat de Vaud une parcelle de 32'467 m² env. à détacher de la parcelle n° 1704 à Sous-Bois, et à convenir un droit au gain en cas de revente.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 330'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 912.3301 "Immeubles divers - parcelle 1704".

<p>9. PRÉAVIS NO 7/03 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 110'000.- POUR FINANCER LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE. (MONSIEUR BART WIND, RAPPORTEUR)</p>
--

Monsieur Bart WIND :

Avant de vous lire les conclusions du rapport, j'aimerais, au nom de la Commission, remercier la Municipalité pour la communication C/5 dont il est fait mention dans le rapport, mais que nous n'avions pas encore entre les mains à ce moment-là.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Nathalie SAUGY, Sarah SCAPERROTTA, Laurent GABELLA, Serge LOVEY, Walter MULLER, Bernard SCHALLENBERGER et Bart WIND.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et il est accepté à une très large majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une très large majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en oeuvre le programme défini pour la sécurité de l'informatique de l'administration communale;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 110'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera amortie en 3 ans au plus et imputée dans le compte no 6203 "Sécurité informatique 2003".

* * * * *

Madame la Présidente :

Manifestement, le dépouillement du vote des demandes de naturalisations est terminé et je vous propose de vous donner les résultats.

(Les résultats des votes sont reportés aux pages 111 à 113 du procès-verbal).

10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.
--

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Passage poussettes préau Collège de Fontenay).

Ayant l'extrême joie d'être l'oncle d'un charmant petit garçon depuis l'automne dernier, j'ai pris plaisir à redécouvrir la ville d'Yverdon, non pas en vélo, véhicule que j'affectionne particulièrement, mais à pied avec une poussette.

Je suis arrivé, lors de mes pérégrinations, dans la cour du Collège de Fontenay. Or, je me rappelais qu'à l'époque, la cour du Collège de Fontenay avait été partiellement bloquée pour éviter que les cyclistes n'y passent. Non seulement ces barrières sont très efficaces pour bloquer les cyclistes, mais je constate que si les poussettes peuvent entrer dans la cour, elles ne peuvent pas en sortir. Est-ce réellement voulu ? Si elles peuvent entrer, cela serait-il possible que la poussette et le bébé ressortent, à défaut que ce ne soit que le bébé. Qu'en est-il des sorties, notamment en direction de la rue du 24 Janvier ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, j'ai passé dernièrement dans ce coin pour d'autres raisons. On avait dû rétrécir l'entrée dans le chemin à cause des vélomoteurs et des vélos. Il y a une dizaine d'années, les poussettes passaient sans problème, mais avec les « quatre-quatre poussettes » que l'on voit actuellement, il y a effectivement une difficulté.

Lorsque j'étais sur cette place, il y a une maman qui a passé avec sa poussette. Elle est montée deux marches, qui se situent à droite de la barrière, et a pu pénétrer dans le préau de l'école de Fontenay sans trop de problèmes.

Il faut effectivement que l'on regarde pour modifier encore une fois ce passage, étant donné que les poussettes se sont agrandies ces dernières années.

* * * * *

Question de Monsieur Daniel de RAEMY (Vitesse place de la Gare).

C'est une question que j'adresse au Municipal de la Police.

Pour mon travail, j'emprunte régulièrement le train. Je traverse donc la place de la Gare et j'ai dû constater sur cette place que la cohabitation entre les piétons et les véhicules, voulue par le 20 km/heure, ne marche pas. Cette mesure tient à mon avis pour l'instant de la pantalonnade, du Grand-Guignol, bref, c'est un peu une clownerie.

Pour l'heure, c'est surtout le 40-50 km/heure qui prévaut, ce qui veut dire que l'immense majorité des automobilistes seraient privés de leur permis de conduire s'il fallait sanctionner. Personne ne respecte cette signalisation, ni les bus Travys, ni les véhicules de la Poste, pas même le véhicule d'une policière filmée récemment pour une émission de télévision. Bref, ceci n'est pas très sérieux.

Pour qu'une mesure comme celle-ci soit efficace, il faut qu'on puisse la faire respecter. Or, jusqu'à maintenant et ceci depuis deux ans, il n'y a eu aucune mesure pour faire respecter ce 20 km/heure, ce qui jette à mon avis le discrédit sur les autorités censées faire respecter l'ordre. Ces gens ne font pas leur travail et la situation actuelle pour le piéton qui est droit de bénéficier d'une priorité absolue sur les véhicules est à mon avis dangereuse. On devrait pourtant arriver à quelque chose puisque des villes comme Bienne, Besançon, Chambéry ou Fribourg ont introduit avec beaucoup de bonheur ce 20 km/heure. Ces villes ont su faire respecter cette mesure très profitable pour tout le monde.

D'où ma question à la Municipalité : que compte-elle faire pour se faire respecter des automobilistes ?

Si on ne trouvait décidément aucune solution, ce qui me ferait douter de la compétence des personnes en charge de ce dossier, je proposerais, par mesure de clarté, d'honnêteté, de sécurité même pour les piétons, de réintroduire le 50 km/heure. Evidemment, cette mesure jetterait un discrédit définitif sur cet aménagement de la place de la Gare, aménagement qui a fait rayer de la carte et mettre à la poubelle 200 ans d'histoire de notre ville et qui à mon avis est moche, malgré un prix d'architecture reçu.

Monsieur Christian PAULI :

Sur le même sujet, je me plais à rappeler qu'il y a une année j'avais posé une interpellation qui reprenait en d'autres termes, mais avec un fond identique, l'intervention de Monsieur de RAEMY. En son temps, on m'avait dit qu'on s'en chargeait, que cela serait fait sitôt l'Expo terminée, puisque, semble-t-il, c'était cela qui déterminait d'attendre. Expo est loin derrière nous et rien ne se passe. Je souligne également que ce sujet a été abordé une ou deux fois en Commission de circulation. Là encore, nous avons eu des paroles, on attend des actes. Pour qu'une zone comme celle-ci soit respectée, il faut qu'on se rende compte qu'on rentre à l'intérieur. Il y a certainement des mesures simples d'aménagement pour marquer l'entrée et la sortie de cette place et surtout – je l'avais déjà dit en son temps également -, pour stopper tout transit de cette autoroute à 4 pistes, car cela en est finalement une dans l'état actuel.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer d'attaquer ce sujet difficile. Je suis d'accord avec une partie de l'argumentation de Monsieur de RAEMY quand il dit que ça ne fonctionne pas. Je crois qu'effectivement, il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour voir les difficultés.

De là à dire que les policiers sont les seuls responsables et qu'ils ne font pas leur travail, c'est quelque chose que je ne défendrai pas du tout. Ce n'est pas un problème de travail de police, c'est un travail d'urbanisation. Cette place a été effectivement récompensée par un prix d'architecture. Elle a un problème de géométrie et d'urbanisation et pas de règlement à faire respecter. Elle consiste en un magnifique bout droit et c'est extrêmement tentant d'aller à grande vitesse sur ce tronçon-là, que ce soit d'un côté ou de l'autre du petit kiosque qui se situe sur la partie centrale.

Je vous rappelle que sur le plan de la signalisation, on a augmenté les panneaux mis en « première lecture ». Il y a des signalisations au sol qui sont extrêmement touffues et compliquées aussi. Je ne crois pas que c'est en marquant avec de la signalisation supplémentaire qu'on arrivera à régler ce problème dans ce secteur-là. On a tous ensemble hérité d'un magnifique objet et, du point de vue de la police, il est très difficile de faire respecter ce 20 km/heure et d'arriver à cette volonté d'en faire une zone de rencontre.

Comme l'a dit Monsieur PAULI, on en a aussi discuté en Commission deux-roues et de circulation. C'est faux de dire qu'on a promis de se pencher sur le problème et qu'on ne le fait pas. Vous demandez des actes et je vous signale qu'on a mis en place récemment des contrôles de vitesse sur ce secteur-là. Ces contrôles permettaient de montrer aux automobilistes à quelle vitesse ils roulaient. La moyenne se situait entre 35 et 40 km/heure, ce qui n'est pas du tout la règle en vigueur dans ce secteur. Je crois qu'il faut que l'on s'attaque à ce mal d'une façon beaucoup plus efficace et profonde, en revoyant la disposition des lieux. Avec le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, on pourrait trouver des solutions qui respectent l'idée de base et qui arrivent à freiner la vitesse excessive. Je crois que c'est la voie que l'on devrait choisir.

Monsieur Daniel de RAEMY :

Je remercie Monsieur le Municipal CARRARD de sa réponse. Je suis tout à fait d'accord que la réponse à cette question sera multiple. Mais il y a tout de même un certain nombre de mesures, d'amendes, qui auraient pu être prises et distribuées depuis un certain temps. Si deux ou trois personnes s'étaient faites retirer leur permis, cela se serait vite ébruité. Jusqu'à maintenant, à ma connaissance, vous n'avez jamais sanctionné et ce n'est pas très sérieux pour faire respecter une signalisation, quelque soit la configuration du lieu. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais simplement dire qu'avec ce nouveau radar, qui était un radar de prévention, on avait voulu sensibiliser les gens afin qu'ils se rendent compte de la vitesse à laquelle ils circulent et que la deuxième phase était une phase de répression. C'est donc la suite du travail que nous allons faire.

* * * * *

Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD (Heures d'ouvertures des établissements publics pendant les Brandons).

J'ai été surpris que durant les Brandons, suite à une décision de la Municipalité, certains gérants et propriétaires de bars aient dû fermer à 4h. du matin alors que l'année précédente ces établissements étaient ouverts jusqu'à dimanche 7h. Chaque année, la Municipalité et le comité des Brandons demandent à ces gérants de faire des efforts afin de décorer leur intérieur. N'aurait-il pas été plus judicieux de satisfaire aux vœux de ces gérants et d'accepter l'ouverture jusqu'à 7h.?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité, dans ce cas de figure, avait estimé que pour des raisons de tranquillité et d'ordre public dans le centre-ville, il était suffisant d'autoriser les ouvertures jusqu'à 4h. du matin. Cela permettait de faire déjà une belle fête et également aux habitants du centre-ville de se reposer quelque peu. Cela permettait aussi aux établissements de pouvoir faire un brin de toilette sanitaire, afin de mieux accueillir les nouveaux arrivants au petit matin.

On a considéré qu'il n'était pas nécessaire de faire les « Vingt-Quatre Heures du Mans » ou les « 48 Heures » pour avoir une fête grandiloquente. On pouvait très bien s'amuser jusqu'à 4h. du matin en respectant l'ordre public et les habitants. C'est dans cet état d'esprit que la Municipalité a bloqué les heures de fermeture à 4h. du matin.

J'espère avoir répondu à votre question.

* * * * *

Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (Maintien de la structure de « Blur »).

Vu la communication C/7 de la Municipalité concernant le maintien de la structure « Blur », je retire ma question. J'espère toutefois que ce premier dépassement de crédit de Fr. 5'000.- ne préfigure pas des dépassements beaucoup plus importants qui pourraient se produire dans le cadre du projet définitif.

* * * * *

Motion de Monsieur Walter MULLER (Déchets dans le petit chemin qui longe le Mujon).

Il y a une année, nous avons voté un crédit pour le réaménagement du petit chemin qui longe le Mujon depuis le Collège du Cheminet jusqu'à la rue des Cygnes. L'œuvre a été accomplie et elle est très réjouissante. Je trouve qu'avec un minimum d'investissement, on a vraiment fait une belle chose. Si vous passez assez souvent

par là, vous remarquerez qu'il y a des jours où c'est splendide et propre et des fois, après le passage de deux ou trois vélomoteurs, vous avez quelques déchets par terre, un bout de papier, une bouteille vide. Si vous retournez trois jours après, c'est régulièrement parsemé de déchets, y compris des poubelles éventrées que l'on a jetées depuis le pont CFF vers le Garage Bouby Rolls.

Il y a des gens qui se disent qu'on a la voirie et que la Police va passer. Je suis d'avis que c'est une faute et qu'il faut intervenir auprès de ceux qui le font. N'avons-nous pas des contacts avec les directeurs des Collèges concernés ? Ne pourrions-nous pas faire une sensibilisation qui passe par les directeurs et les maîtres intéressés ? Si le chemin de l'école est parsemé d'ordures, je crois que les salles d'école le sont aussi. Ne pourrait-on pas faire comme autrefois, des actions de propreté ? On commence une fois et ensuite régulièrement on l'entretient. Au lieu de devoir payer des dizaines d'heures à la voirie, on pourrait peut-être offrir un petit goûter aux enfants. Ce serait une belle action pédagogique qui pourrait porter ses fruits sur toute la Commune.

Madame la Présidente :

Si je vous comprends bien, vous demandez à la Municipalité de prendre contact avec la direction des écoles.

Monsieur Walter MULLER :

C'est cela. Peut-être directement avec les directeurs des établissements le long du Mujon. Il faut commencer quelque part.

Madame la Présidente :

Je vous remercie de cette précision. J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion.... Monsieur Olivier MAIBACH, vous vous posez la question de savoir s'il s'agit d'une motion ou d'une question ? Eh bien moi aussi !... et je pense qu'il s'agit d'une question.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

La question de la gestion des déchets et de la propreté fait déjà l'objet d'animations en classe, en collaboration avec la STRID. Et les salles de classe, croyez-moi, ne sont pas des dépotoirs. Si certains élèves sont sans doute responsables d'une partie des déchets que l'on trouve le long des canaux ou des chemins, ils ne sont sans aucun doute pas les seuls. Il est vrai qu'on a tendance à être moins regardant, ceci est vrai pour les enfants et ça commence par là. Par contre, on a vu un article récemment dans un journal, qui parlait de l'état des accotements des autoroutes qui ne sont pas meilleurs. C'est un problème de société, mais je reprendrai cette discussion avec les directeurs, je vous le promets.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je profite de l'occasion pour inciter nos concitoyens à ne pas sortir les poubelles le soir avant, car elles sont éventrées pendant la nuit, soit par des personnes, soit par des animaux. Les détritiques que nous ramassons chaque semaine, ce sont des heures et des heures de travail. Avec un peu de discipline, les personnes déposent le jour même du ramassage et la ville serait déjà beaucoup plus propre. Par exemple mardi dernier, dans le quartier où j'habite, il y avait des poubelles ouvertes partout. Nous avons pu savoir à qui elles appartenaient parce qu'il y avait un journal avec un nom, ou autre. C'est très facile d'identifier les gens qui portent et qui posent leurs poubelles le soir avant. De plus, c'est rempli de fouines, les renards viennent jusqu'en ville et je vous promets que ce n'est pas les écoles ou les écoliers qui salissent beaucoup ces chemins-là. C'est un peu une indiscipline d'une certaine partie de nos concitoyens.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je pense qu'il serait faux de croire que ce sont tout le temps des jeunes, voire des adolescents qui salissent les chemins, même si on les appelle les chemins d'écoliers. C'est normal que les écoles, comme l'a dit Monsieur von SIEBENTHAL, sensibilisent les jeunes à ce problème et c'est effectivement fait dans les écoles, mais il n'y a pas que les directions des écoles qui doivent faire ce travail. Il y a aussi les parents et il y a tous les citoyens, comme l'a dit Monsieur BURKHARD, qui ne font pas le nécessaire. Je pense que si les adultes ne montrent pas l'exemple, les jeunes ne peuvent pas l'avoir.

* * * * *

Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Circulation deux-roues dans le cimetière).

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal CARRARD, responsable de la Police.

Elle concerne un endroit qui se devrait d'être paisible. Ne dit-on pas : « Qu'il repose en paix » ? Vous l'avez tous compris, je veux parler de notre cimetière.

Monsieur le Municipal, savez-vous que ce lieu, passage obligé pour chacun, est aussi un lieu de passage pour des engins que je connais fort bien, mais qui n'ont rien à faire, ou plutôt rien à circuler à cet endroit ?

Etes-vous au courant que des réclamations ont été adressées à vos services, sans résultat ? Les jeunes qui prennent à vélo ce raccourci sont parfois fort agressifs lorsqu'une personne leur fait remarquer que ce lieu n'a pas à être fréquenté par des deux-roues.

Monsieur le Municipal, je vous demande donc d'informer ce Conseil quant aux mesures que vous comptez prendre pour redonner à ce lieu le caractère paisible, propre au recueillement et à l'intimité, qui devrait y prévaloir.

Je vous remercie par avance de la suite que vous donnerez à cette question.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Que faire pour faire face aux vélos ? Interdire les marchands de vélo !....

C'est vrai que le lieu est grave et que la question n'est pas facile. La Police a effectué des contrôles, mais ce n'est pas simple, car il est vrai que les jeunes empruntent ce secteur-là, qui est un magnifique raccourci puisqu'il évite les feux.

Il me vient une idée et je suis disposé à réfléchir à d'autres idées si vous en avez, c'est de voir avec la direction des écoles si une information pourrait être donnée aux écoliers, pour leur rappeler que le transit par le cimetière n'est pas souhaité. Il faudrait peut-être renouveler cette information, car c'est par ce biais-là qu'on pourrait déjà intervenir. Il est clair qu'on peut aussi mettre du personnel de Police, soit pour verbaliser ou pour faire une campagne d'information.

Il y a plusieurs voies possibles et vous avez raison de dire qu'il doit y avoir une certaine tranquillité dans ce lieu. Les personnes qui se rendent au cimetière vivent parfois des moments difficiles et elles ne doivent pas avoir à se soucier du passage de vélos, vélomoteurs ou planches à roulettes.

Il faut voir comment on peut remédier à ce cas de figure, avec la direction des écoles et la Police.

Monsieur Yves VUAGNIAUX :

Je proposerai simplement, vu toutes ces questions qui arrivent, d'engager quelques directeurs de plus !

Monsieur Cédric PILLONEL :

Ma proposition est un peu plus sérieuse. On voit qu'à certains endroits, les barrières gênent et qu'à d'autres, elles manquent. On pourrait faire un transfert entre le Collège de Fontenay et le cimetière !

Monsieur Pierre-André MICHOUD :

Eu égard à ces deux points cités où on demande à toute la population de faire un effort, serait-il possible d'utiliser le canal Info Yverdon-les-Bains, le nouveau magazine de la Commune, pour donner une information, pas punitive ni sous forme d'interdiction, mais pour rappeler certains points, par exemple de respecter le silence dans le cimetière, de respecter la propreté de la ville. Pourquoi ne pas utiliser d'autres canaux de communication, comme la télévision qui nous filme aujourd'hui, Canal NV, sous forme de spots ou autres, voire même une campagne d'affiches dans la ville, « Yverdon, ville propre, respecter sa ville », qui pourrait être sponsorisée par la STRID, puisque c'est une société privée qui, je crois, fait des bénéfices et qui pourrait participer à une campagne d'affiches à travers Yverdon. Je crois qu'on a pas mal de moyens et comme ceci touche toute la population, autant les utiliser.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité saisit au vol cette proposition intéressante de Monsieur le Conseiller MICHOUD. Le bulletin communal est tel un enfant qui grandit, qui prend de l'assurance, qui prendra également quelques pages supplémentaires et nous pourrions donc informer la population plutôt que de sanctionner.

* * * * *

Intervention de Monsieur Charles MOUQUIN (Maintien de la structure de « Blur »).

J'ai bien écouté la communication de Monsieur le Syndic concernant « Blur » et je ne suis pas vraiment convaincu. Il est vrai qu'il est désagréable de se répéter et je vous prie de m'en excuser. Effectivement, le 12 décembre dernier, je vous disais que l'Expo.02 avait eu lieu, qu'elle était terminée et que tout devait disparaître, comme sur chaque artepilage d'ailleurs. Je refusais ainsi un crédit pour l'étude du maintien de la structure de « Blur », mais la majorité de ce Conseil en a décidé autrement.

A ce jour, le délai pour cette étude est échu et nous n'avons encore aucun projet pour la réhabilitation de cette structure. Manifestement, cela semble très difficile de réaliser quelque chose qui convienne à notre population. C'est pourquoi je crains fort qu'une prolongation de ce délai nous entraîne dans un engrenage financier qui nous empêchera de refuser un projet futur. Pour cela, je considère que la sagesse serait de tout abandonner et de consacrer notre énergie à d'autres réalisations que beaucoup de nos habitantes et habitants d'Yverdon-les-Bains souhaitent.

J'espère ainsi être entendu !

* * * * *

Question de Madame Valérie JAGGI (Avenir de l'Hôpital de Bellevue).

Ma question s'adresse à l'un des membres de la Municipalité, vu que je ne sais pas de quel dicastère il s'agit.

Les travaux de l'hôpital psychiatrique de l'avenue des Sports étant bientôt terminés, le déménagement de l'hôpital de Bellevue devrait avoir lieu sous peu. Des bruits courent en ville comme quoi le bâtiment de l'hôpital de Bellevue serait destiné à l'accueil des requérants d'asile.

Ma question est donc la suivante : que va-t-il advenir du « futur ancien » hôpital de Bellevue ? Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité s'est effectivement préoccupée de cette hypothétique affectation depuis plusieurs mois. C'est ainsi qu'elle a pris contact avec le Conseil d'Etat pour lui suggérer soit d'y installer, par exemple, une école d'infirmières (HES S² – Santé sociale) ou encore une école de Police unique.

Récemment, dans le cadre de discussions que nous avons eues avec le Service de logistique immobilier de l'Etat de Vaud, celui-ci nous a confirmé que ce bâtiment allait rester entre les mains du Service de Santé publique, dans le but d'y installer un EMS-relais. Il faut savoir que dans la région, il y a une demande continue de lits pour ce type d'établissement et, pour pallier à cette demande, le SSP souhaite conserver le contrôle de ce bâtiment et y installer nos aîeux.

* * * * *

Question de Monsieur Marc GUIGNARD (Bagarres dans les établissements scolaires).

J'ai appris dernièrement qu'il y a eu des bagarres au Collège de la Place d'Armes à Yverdon. J'aimerais savoir quelle sécurité nous offrons à nos enfants. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des bagarres. Il semble que des groupes sèment la terreur dans ce Collège. J'aimerais savoir à quoi cela en est. Il semble qu'un élève était dans le coma dernièrement et j'aimerais connaître l'état de santé de cet enfant.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Vous faites sans doute allusion à une bagarre qui a eu lieu récemment au Collège de la Place d'Armes entre deux élèves lors du changement de classes entre deux cours. Celle-ci s'est terminée un peu dramatiquement puisqu'un des élèves a été bousculé et est tombé. Sa tête a frappé le sol, il a eu une petite commotion sans gravité et sans suite bien heureusement.

C'est vrai que des bagarres, il y en a. Il y en a dans la rue, dans les maisons et à l'école également. Ce n'est pas pour les justifier, mais cela fait partie de notre vie et je crois que nous les avons tous vécues. Il faut si possible les limiter au maximum, ce que les enseignants, les directeurs et les doyens s'attachent à faire au quotidien dans les cours des écoles et dans les couloirs des locaux scolaires. Je ne crois pas qu'il y ait un fort taux de bagarres dans les établissements scolaires. Ce sont des phénomènes qui se déroulent, mais qui sont relativement peu nombreux. Je n'ai pas l'impression qu'on a vécu, au cours de ces quarante dernières années, une augmentation faramineuse du nombre de bagarres dans les écoles. Ce qui est inquiétant par contre, ou qui peut le devenir, c'est le type et l'âge de ces élèves. Dans le cas que vous citez, Monsieur le Conseiller, il s'agit de ces élèves membres de bandes, on peut citer les « yo » et les skins, qui ne peuvent pas se voir et qui, chaque fois qu'ils se croisent, se mettent à se battre un peu partout, la Police pourrait en témoigner également. C'est cette forme de violence là qui est inquiétante, qui doit nous faire réfléchir à des moyens de prévention et à empêcher tant que faire se peut la rencontre entre ces deux clans qui posent des problèmes.

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Intervention possible de notre Police au sommet du G8).

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal de la Police CARRARD.

A trois semaines du sommet du G8 à Evian, est-il possible que ce Conseil soit informé sur une tout aussi possible intervention de notre Police municipale, demandée éventuellement en renfort par le Canton ? Du fait que, selon les dernières estimations, tous décomptes faits, il manquerait aux forces de l'ordre quelque sept cents policiers pour assurer la sécurité de ce sommet.

Si cette demande n'a pas encore été formulée par le Conseil d'Etat, pouvons-nous savoir comment notre Municipalité serait susceptible de réagir à une telle requête cantonale ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il est clair que le Conseil d'Etat, ainsi que la direction des états-majors de la Police cantonale, ont réfléchi à passablement de cas de figure.

Pour ce qui est d'Yverdon et sa région, je veux vous donner les informations suivantes :

- Le Conseil d'Etat a demandé aux différentes Polices municipales de prévoir une certaine disponibilité du personnel entre le 24 mai et le 4 juin et d'éviter de donner des vacances dans cette période-là bien évidemment.

- Pour ce qui est des policiers yverdonnois, ils ne vont pas être affectés à la région lausannoise, mais ils vont rester dans la région pour le travail local. C'est la Police cantonale qui va aller renforcer les rangs de la région lausannoise. Pour vous donner un exemple, les brigades mixtes se composent actuellement de 12 unités, soit 6 gendarmes et 6 policiers. Pendant cette période du 24 mai au 4 juin, il y aura 4 gendarmes et 8 policiers. Ce sont les policiers yverdonnois qui vont renforcer les effectifs locaux, mais ils ne vont pas aller travailler dans la région lausannoise. On ne dégarnit donc pas les rangs de la Police yverdonnoise ou locale. Par contre, la Police cantonale a dû prendre des mesures, prévoir de fermer certains postes, sauf erreur ceux de Grandson et d'Orbe. Ils seront fermés temporairement pour mettre le personnel à disposition des forces d'intervention ou de sécurité dans le cadre du G8.

On pourrait se poser une autre question, c'est de savoir ce qui se passerait à la gare d'Yverdon ou à Yverdon, si par hasard des débordements de manifestations anti-G8 avaient lieu ici. On pourrait très bien imaginer que la région lausannoise sera bouclée, comme c'était le cas à Davos, et que les gens manifesteraient à la première sortie importante du train, qui pourrait être Yverdon. Pour résoudre ces problèmes qui sont difficilement maîtrisables puisque géographiquement, ils sont un peu décalés par rapport à la manifestation, le concept qui a été mis en place est le suivant :

- Un escadron mobile d'environ 100 personnes sera disponible et c'est celui-ci qui va se déplacer, à Yverdon, Aigle ou ailleurs, soit en dehors du périmètre de sécurité proche de la manifestation. C'est cet escadron qui devrait intervenir rapidement pour contrer des manifestations imprévisibles.

J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur Jean-Marc COUSIN :

Je suis satisfait de voir que des mesures tranquillissantes sont retenues pour fixer la sécurité en ville d'Yverdon. J'espère seulement que les tenues anti-émeutes qui ont été achetées par la ville d'Yverdon ne fassent pas là leur baptême du feu !

* * * * *

Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Nuitées et taxes de séjour).

En page 38 du rapport annuel 2002, édité par l'Association cantonale vaudoise des Hôteliers, se trouve des chiffres très intéressants. Par exemple, un tableau comparatif des nuitées entre 2001 et 2002, par district. Pour Yverdon-les-Bains, grâce à l'Expo, cette augmentation s'avère être de 84,3%. Sachant que les taxes de séjour alimentent l'Office du tourisme et du thermalisme, voici ma question :

- Dans les comptes 2002 de l'Office précité, retrouve-t-on cette augmentation des nuitées sous la forme financière en regard des taxes de séjour ? Si la réponse est oui, nous devons tous nous réjouir, car cet Office fait de l'excellent travail. Si la réponse est non, quelles mesures allez-vous prendre pour rétablir une balance correcte entre le nombre de nuitées connues et les taxes normalement perçues ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'ai une information que Monsieur le Syndic va peut-être compléter. Les taxes de séjour à Yverdon-les-Bains n'ont pas augmenté dans la proportion que vous avez annoncée. L'encaissement des taxes de séjour en 2002 a augmenté par rapport à 2001 de 28%.

Etant donné que la question de savoir comment on procède au contrôle des nuitées et des fiches d'hôtel revient régulièrement, on s'est renseigné, sans pour autant mettre en doute la façon dont les hôteliers donnent les informations. C'est un travail important et assez difficile. La réponse des 4 à 5 villes de la Côte que nous avons contactées pour obtenir des renseignements est que cela ne se fait pas, par manque de personnel.

A Yverdon, nous avons un inspecteur de la Police du commerce, Monsieur AUDEMARS, et on a la même problématique. Je crois qu'il faut simplement travailler dans une relation de confiance avec les hôteliers, ce qui est le cas actuellement.

Par contre, le chiffre que vous mentionnez est évidemment extrêmement loin du mien et cela m'interpelle quand même. Je pense qu'on va opposer ces deux chiffres et voir comment on peut améliorer les résultats en question.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Permettez-moi d'apporter un petit élément complémentaire à celui de mon collègue CARRARD. Cet après-midi même, la Municipalité a décidé de désigner un groupe de travail chargé de plancher sur ce problème des taxes de séjour, hélas récurrent et qui préoccupe le Conseil d'administration de l'OTTY très souvent. Ce groupe de travail aura pour but de chercher des solutions pour garantir au mieux l'encaissement de ces taxes de séjour d'une part, vérifier s'il y a lieu, cas échéant de les adapter.

Monsieur Jean-Louis KLAUS :

C'est bien volontiers Monsieur CARRARD, que je peux vous prêter ce fascicule, qui est sérieux. C'est étonnant qu'entre deux personnes de la branche, on n'arrive pas à se situer à 50% près.

Quelle est la différence entre ne pas payer ses impôts et ne pas payer des taxes ?... je crois là qu'il y a quelque chose qui ne « biche » pas. Il y a des hôteliers corrects, et j'en connais, et il y en a d'autres qui paraissent oublier ces taxes. Si vous avez désigné un groupe de travail et qu'il vous manque une chaise, c'est bien volontiers que j'y viens.

Monsieur Pierre-André MICHOU :

Etant professionnel de l'hôtellerie, j'aimerais apporter également un complément d'information concernant ces taxes de séjour. Il faut préciser aussi que le règlement cantonal exonère certains clients d'hôtels de taxes de séjour. Il s'agit principalement des enfants jusqu'à 16 ans, des étudiants, et je dois dire qu'il y a eu un afflux important de nuitées par exemple à l'Auberge de Jeunesse, ainsi que de nuitées dites professionnelles. Je tiens à préciser qu'il y a un hôtel dans la périphérie d'Yverdon qui a hébergé des professionnels de la sécurité pendant toute l'Expo. Lettre à l'appui, le Conseil d'Etat a bien précisé que ces personnes ne sont pas soumises au paiement de la taxe.

Dans le rapport en votre possession, vous avez toutes les nuitées enregistrées, que ce soient des professionnels, des enfants, des étudiants, des écoliers, alors qu'au niveau des paiements, certaines nuitées sont exonérées. Ceci explique une grande partie de la différence, mais pas toute la différence et c'est vrai qu'un travail doit être fait par cette Commission. Je me réjouis d'apprendre la bonne nouvelle que nous a annoncée Monsieur le Syndic aujourd'hui.

Monsieur André PERRET :

J'appuie aussi cette démarche de la Municipalité. J'ai eu l'occasion à une certaine époque d'avoir le même genre de problème. C'était une question de financement de l'Office du tourisme qui manquait. Cela a toujours été une difficulté pour Yverdon, car on se rendait compte quand même qu'un certain nombre d'hôtels hébergeaient des clients qui n'étaient ni des professionnels, ni des enfants. D'autres vivaient pratiquement qu'avec des professionnels et des enfants, ce qui pouvait parfois paraître bizarre. Je rappellerai quand même, étant donné que la taxe de séjour est facturée en plus de la note d'hôtel, que si l'hôtelier l'encaisse et ne la reverse pas, c'est simplement de l'escroquerie à l'égard du client.

* * * * *

Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Réalisation chemin deux-roues près du giratoire Edouard-Verdan – motion de mars 2002).

Lors de la séance du 7 mars 2002, nous avons discuté longuement du préavis 32/01 concernant le rond-point de Chamard, qui devait être fait impérativement pour l'Expo. Ce rond-point a été accepté par notre Conseil, il a été réalisé. A la fin de cette séance, j'avais proposé dans le cadre de ce préavis, une motion qui demandait de bétonner, ou de rendre accessible pour les deux-roues, le petit chemin allant de la fin

de la rue Edouard-Verdan jusqu'au parking derrière le McDonald's de Chamard. Cette motion avait été acceptée par le Conseil et malheureusement, une année après, rien ne se passe.

Il y a deux solutions : soit il eut mieux valu que la motion ne passe pas et comme pour la place Pestalozzi, le dossier avance, soit on profite actuellement des machines de chantier qui travaillent pour agrandir ce rond-point, pour remettre cette motion à l'ordre du jour.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Les pouvoirs de la Municipalité d'Yverdon sont, heureusement d'ailleurs, limités au territoire d'Yverdon. Il est difficile de faire des projets d'aménagement, qui d'ailleurs ne rencontrent pas toujours l'unanimité, sur le territoire des communes voisines. Nous avons commencé, sur la base de la décision que vous avez prise, par réaliser un giratoire provisoire qui a parfaitement fonctionné pendant l'Expo. Si vous passez à cet endroit actuellement, vous constatez qu'il y a des travaux importants. En effet, nous avons été « conseillés » d'une façon très ferme par le Service des routes et autoroutes et la Municipalité a dû se résoudre à mettre en chantier et à réaliser les travaux définitifs. Ces travaux sont en cours.

En ce qui concerne la réalisation du cheminement que vous signalez, la Municipalité est en discussion avec la Municipalité voisine de Montagny et nous souhaitons effectivement que nous puissions tomber d'accord sur la réalisation de ce cheminement et aussi sur la façon de le financer.

* * * * *

Question de Monsieur Serge LOVEY (Piscine couverte).

J'aimerais faire un petit point d'historique concernant une motion qui avait été déposée en décembre 2001 par le Conseiller Jean-François TROYON concernant la piscine couverte et l'aménagement de diverses installations sportives au Centre des Isles.

Il avait été constaté à l'époque, dans le cadre de cette motion, que les installations souffraient de différents défauts qui auraient justifié de déplacer progressivement ces installations au Centre sportif des Isles. Les avantages qui avaient été préconisés par cette motion auraient permis notamment de recentrer ces installations sportives dans un cadre qui améliore d'une certaine façon l'accessibilité des élèves à ces nouveaux centres sportifs, et aussi dans le cadre de la proximité de la future collectrice, qui semble connaître actuellement un dénouement favorable.

Après avoir recueilli les informations qui se trouvaient dans le Journal du Nord Vaudois à la fin de la semaine dernière, j'ai essayé de faire une petite enquête pour

savoir quels étaient les éléments qui pourraient justifier la réalisation de cette nouvelle piscine qui nous est proposée maintenant. Je vois venir cette proposition avec satisfaction d'une part, mais aussi avec un peu d'étonnement.

Il y a actuellement dans le Canton de Vaud une seule piscine couverte olympique, qui se situe à Clarens. La Commune de Lausanne a une piscine couverte à Mon-Repos, mais qui n'est pas un bassin olympique. Il y a différentes piscines qui existent du côté de Nyon et de Montreux, mais qui sont des piscines à taille plus modeste et qui sont principalement utilisées par les écoles. La plupart de ces piscines ne sont accessibles aux usagers, aux habitants, par exemple que le mercredi soir. Quelques-unes, par exemple La Tour-de-Peilz, Nyon, Vevey, ont des piscines qui sont ouvertes de façon intégrale au public.

J'ai donc appris avec satisfaction que la Municipalité allait faire une nouvelle piscine dans le cadre de l'actuelle piscine non couverte. Ces différents éléments m'amènent à poser les questions suivantes :

- La Municipalité envisage-t-elle de faire la construction d'une ou de deux piscines ?
- A qui s'adresse cette nouvelle piscine ? Si c'est aux écoles, quelle opportunité auront les habitants d'utiliser cette piscine ?
- Si le choix des écoles est prioritaire, la Municipalité a-t-elle pesé l'utilité de faire cette nouvelle piscine plutôt au bord du lac qu'au Centre des Isles ? Celui-ci semble tout de même plus adapté à une utilisation scolaire, permettant notamment aux élèves de se rendre à la piscine sans avoir à traverser toute la ville. Cela permettrait également aux personnes qui viennent de la périphérie de se rendre à cette piscine par la future collectrice, que chaque Yverdonnois a, j'imagine, le souhait de voir se réaliser.
- Enfin, la ville de Lausanne, considérée selon la fourchette de répartition EtaCom comme une commune moyennement riche, a décidé au début de cette année de renoncer à la construction d'un bassin olympique qu'elle trouve trop coûteux : 35 millions pour la construction et 3,2 millions de frais de maintenance annuelle, je cite la source du 24Heures. Pour la ville de Lausanne, estimée donc « moyennement riche », par opposition à la ville d'Yverdon, qui ne bénéficiait pas d'une aussi bonne cotation, est-ce que ces dépenses, ces investissements, vont être réalisables ou cela va-t-il grever encore d'avantage la situation de la Commune ?

Bien que le désir d'une piscine couverte soit, pour bien des habitants, manifeste, elle ne fera probablement pas l'unanimité. J'aimerais savoir si nous ne devrions pas, par sagesse, d'abord essayer de tendre vers un équilibre budgétaire, et ensuite réaliser des projets d'utilité plus générale, je rappelle encore une fois le projet de la

collectrice. Ensuite, nous pourrions réaliser des projets qui sont certes utiles, mais peut-être pas aussi urgents, comme la piscine.

Il est clair que ce sont plusieurs questions qui sont posées ici et je n'attends pas une réponse complète ce soir. Toutefois, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir au courant dans les meilleurs délais.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pensais pas développer le sujet de la piscine ce soir mais je peux très bien répondre à toutes les questions de Monsieur LOVEY.

La Municipalité a réfléchi à différents équipements. Elle a décidé de considérer que ce projet était un équipement de base et qui manquait à Yverdon-les-Bains.

La Municipalité a donc décidé de se lancer dans cette étude de piscine couverte. Elle a aussi réfléchi si cette piscine devait être située aux Isles ou dans l'actuel complexe de la piscine/patinoire, ou ailleurs. On s'est documenté, renseigné auprès du Canton pour savoir où en était le dossier des Isles. Il faut savoir que le Canton a les mêmes problèmes que la ville d'Yverdon-les-Bains, soit des problèmes financiers, et il a aussi des priorités. Celles-ci sont destinées à la construction de salles de gym pour les apprentis de la capitale vaudoise, dans le secteur de l'EPSIG et le l'ERAG. Les études pour ces projets-là sont prévues en 2005 et la réalisation à partir de 2007.

Le centre sportif aux Isles, tout comme les différentes demandes que pourraient faire les communes, passeront forcément à la suite des investissements qualifiés par le Conseil d'Etat en fin d'année comme prioritaires. Cela veut dire que si Yverdon souhaite réaliser un centre sportif, elle doit le faire savoir, par le biais de la Municipalité. Celle-ci, avec différents partenaires des milieux concernés, est en train de réfléchir pour relancer ce projet de centre sportif par le biais d'une réflexion intercommunale, voir régionale. Il est bien évident qu'un centre sportif d'un montant de 20 ou 30 millions ne concerne pas seulement la ville d'Yverdon, mais également la région et qu'on doit le faire valoir du point de vue du Canton. C'est un travail important et de longue haleine que nous avons entrepris. Considérant les délais annoncés et pour ne pas cycliquement reporter ce projet, la Municipalité a étudié ce qu'on pourrait qualifier une variante. Cette variante est celle que la Municipalité a retenue sous forme d'étude d'une piscine couverte de 25 mètres par 6 lignes dans le secteur de la patinoire/piscine actuelle et ceci pour plusieurs raisons. Une des raisons est celle de la synergie du personnel en place. Vous comprendrez tous que l'intendant qui est là, à la patinoire l'hiver ou à la piscine l'été, ainsi que le personnel de piscine l'été, complété peut-être par une ou deux unités, pourrait très bien s'occuper d'un bassin supplémentaire, ce qui ne serait pas le cas si on devait le placer ailleurs.

En ce qui concerne la localisation par rapport aux écoles, j'aimerais rappeler que les élèves vont de toute façon à la patinoire l'hiver. L'été, les élèves vont aussi à la

piscine extérieure. Yverdon est une ville plate, facile, très accessible. Les cours sont donnés en fonction de la disponibilité des différents Collèges, que ce soient gymnastique, travaux manuels ou autres. Il y a énormément de mouvements scolaires qui existent et ce n'est pas une composante insurmontable, puisqu'ils vont de toute façon dans le secteur. Je rappelle aussi qu'une salle de gym a été louée dans la halle de badminton, qui se situe loin de tout ce qu'on peut imaginer du point de vue scolaire.

Lausanne a renoncé à réaliser une piscine de 50 mètres. Le problème de ces piscines de 50 mètres par rapport à celles de 25 mètres, ce n'est pas tellement la construction, mais c'est l'exploitation. Celle-ci est exponentielle et ce n'est pas raisonnable de partir dans une situation pareille, par rapport à la situation financière d'Yverdon. D'autre part, une telle piscine existe dans la région de Montreux. Toutes les compétitions sportives de natation se font sur 25 mètres dans le canton de Vaud. Lors de l'utilisation de celle de Montreux, une partie (25 mètres) est utilisée pour la natation synchronisée et l'autre pour l'échauffement.

En ce qui concerne l'utilisation sur un bassin de 6 lignes, environ 4 lignes pourraient être utilisées pour les écoles et 2 lignes resteraient libres en permanence pour le public, ceci pour la journée. Le soir, on inverse la proportion et il reste 2 lignes pour le club et 4 lignes pour le public. Dans les piscines que j'ai visitées, par exemple celle des Arêtes à la Chaux-de-Fonds, il y a des possibilités pour le public et elle n'est pas exclusivement réservée pour les écoles. Ceci est donc extrêmement intéressant pour les écoles, car c'est un peu une salle de gym supplémentaire. La formation sécuritaire et le côté sportif sont indéniables, sans compter le côté sanitaire, le bien-être que l'on peut se faire dans une piscine. Ceux qui ont des problèmes de dos ou autres confirmeront cet état de fait.

Partant de là, la Municipalité a décidé de ne pas attendre, en fonction de ces délais, et le choix a été de montrer une volonté d'aller de l'avant et de se lancer dans cette étude. Le Conseil communal restera souverain puisque nous vous présenterons le résultat de ces études le moment venu et nous aurons ainsi l'occasion d'en rediscuter.

C'est dans cet état d'esprit que nous souhaitons compléter cet équipement que nous considérons comme indispensable - je rappelle qu'Yverdon s'appelle Yverdon-les-Bains et non « les trains », par exemple -, d'autant plus que dans ce secteur, le froid et le chaud se marient d'une façon intéressante.

J'aimerais encore vous apporter un dernier élément assez récent, étant donné que j'ai eu une séance de travail dernièrement, concernant la rénovation de la patinoire. On a déjà évoqué le problème des travaux à effectuer impérativement au niveau de la machinerie. La Municipalité va proposer à votre Conseil des améliorations au niveau des vestiaires qui n'ont pas été retouchés depuis très longtemps. Elle doit toutefois encore trancher, car elle n'a pas encore reçu de rapport, celui-ci étant dans sa phase terminale. Ce qui est intéressant, c'est de savoir qu'au niveau technique du froid de la patinoire, on doit utiliser de la chaleur pour refroidir la surface de glace.

Cette chaleur, il faut en faire quelque chose. Celle-ci est actuellement utilisée en partie pour chauffer le bassin extérieur lorsqu'il n'y a plus personne à la piscine. Une autre solution, c'est de prendre de l'eau sur le réseau afin de refroidir cette chaleur et par là même transmettre cette chaleur via le réseau. Cette consommation d'eau coûte déjà Fr. 40'000.- pour refroidir le secteur de réfrigération de la patinoire. Du point de vue écologique, il y a certainement d'autres systèmes nettement plus intéressants, comme par exemple de pouvoir chauffer un bassin de piscine couverte à côté, avec une nouvelle installation de technique de froid de la patinoire.

J'espère avoir répondu, longuement et je m'en excuse, à vos questions.

Monsieur Serge LOVEY :

J'ai effectivement reçu des réponses tout à fait complètes, qui combleraient les informations qui me manquaient.

J'ai encore une question, un détail que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris :

- Lorsque le Canton retournera à meilleure fortune, risque-t-on de voir se réaliser, dans le cadre des Isles, un projet qui était initialement prévu et de se retrouver avec deux piscines à Yverdon, comme j'ai cru le comprendre en lisant l'article du journal ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Pour l'instant, nous n'avons pas cette gourmandise. Ce qu'on ne voulait pas, c'est que le fait de sortir la piscine du programme des Isles remette en question la création d'un centre sportif aux Isles. La piscine dans le complexe sportif des Isles n'est pas une béquille à celui-ci. On a besoin d'un centre sportif, qu'il soit composé d'une piscine, de salles de gym, de salles de musculation. C'est un programme à définir et il est de toute façon à redimensionner puisqu'il fait partie d'un concours d'architecture qui a maintenant 14 ans, il date en effet de 1989. Pour relancer ce centre sportif, il faudra réactualiser l'étude en question. Il n'y a donc pas d'ambiguïté, ni de problème, ni d'opposition à travailler de la façon dont la Municipalité vous a présenté la situation.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Si on déplace la piscine, j'aimerais savoir ce qu'il advient des éventuelles subventions cantonales dont nous aurions profité dans un centre sportif aux Isles.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les différents contacts que nous avons eus sur le plan cantonal ne remettent pas en question ce genre de choses. Le Canton demande simplement à la Commune de se déterminer. La ville d'Yverdon peut dire qu'elle étudie le projet d'une piscine couverte

avec effet immédiat et on remet au goût du jour le centre sportif. Le Canton n'a pas l'intention de couper les subventions, mais il ne peut pas subventionner en parallèle une multitude d'installations sportives. Actuellement, le planning des subventions met la priorité dans le secteur lausannois, mais nous devons montrer au Canton que nous avons envie de développer ce centre sportif et de se positionner à la suite des investissements cantonaux. Il n'y a pas de coupure de la part du Canton. L'état d'esprit n'est pas de dire : si vous sortez la piscine du centre sportif, on vous coupe les subventions.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne sais pas si j'ai bien entendu. Cela veut dire qu'on ne remet pas en question les éventuelles subventions qui seront attribuées au développement du centre sportif des Isles, mais qu'on ne recevrait pas de subvention pour la piscine qui serait en dehors du centre sportif.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je ne suis pas allé discuter d'aide de financement auprès du Canton pour cette piscine couverte. Ce qu'on voulait savoir, c'est si cela mettait en péril le centre sportif, comme on l'a déjà entendu quelquefois, et la réponse est négative.

La question du financement est un travail de la Municipalité. On va essayer de trouver des aides, d'effectuer ce travail de la façon la plus sérieuse possible, afin d'encourager ce Conseil à suivre la voie de la Municipalité, ceci dans le but de créer une piscine couverte dans les meilleurs délais.

* * * * *

Questions de Monsieur Daniel de RAEMY (Place Pestalozzi et Château, fleurons de notre Ville).

Ce sont deux petites « questionnettes » qui concernent la cosmétique de notre ville. La saison touristique arrive, ou plutôt elle ne cesse jamais, car il y a des touristes toute l'année et je constate qu'au sujet des deux fleurons de notre ville, la place Pestalozzi d'une part et le Château de l'autre, il y aurait un petit travail à faire.

Nous avons fait dégager la façade sud du Château afin qu'elle puisse à nouveau être admirée, donc fait enlever les parkings à voitures. Je constate que depuis des mois et des mois, cet endroit sert de ruclon, il n'y a pas d'autre terme, ou de dépôt de chantier pour des engins divers. La Municipalité pourrait-elle me répondre en prenant l'engagement de ne plus rien entreposer dans cet endroit. C'était ma première question, au sujet du Château.

Ma deuxième petite « questionnette » a trait à la Place Pestalozzi. Il y a je crois un règlement communal qui interdit la pose d'antennes paraboliques. Je vois que sur la place Pestalozzi, depuis plusieurs mois, se trouve une antenne. Je l'avais d'ailleurs signalé à Monsieur le Municipal du Service des Bâtiments et demandé qu'il fasse enlever cette antenne. Je vois que ce n'est toujours pas le cas. Là aussi, y a-t-il deux poids et deux mesures pour l'application de ce règlement ? Il serait fort dommageable que ce genre d'engins fleurissent dans le centre historique. Merci de votre attention.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

En ce qui concerne la façade sud, je partage les préoccupations de Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY. Nous veillerons à ce que cette façade soit entièrement libérée, notamment des engins qui ont servi à la dépose des éclairages de Fêtes. Nous veillerons également à l'évacuation des anciens éclairages de Fêtes, qui ont été entreposés beaucoup trop longtemps à cet endroit. Je m'y engage !

En ce qui concerne l'antenne parabolique, je suis un peu emprunté pour répondre.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Effectivement, lors du dernier Conseil, Monsieur le Conseiller Daniel de RAEMY m'a signalé l'existence de cette antenne parabolique. Les démarches sont en cours pour faire en sorte qu'elle disparaisse.

* * * * *

Question de Monsieur Yves RICHARD (Réglementation de la circulation et du stationnement dans les rues piétonnes de notre ville).

J'ai été interpellé par des commerçants et maîtres d'état qui s'étonnent de la nouvelle réglementation de la circulation et du stationnement dans les rues piétonnes de notre ville. Il semblerait que cela engendre une perte de temps et d'argent pour pouvoir effectuer divers travaux lors de la réfection d'immeubles et surtout lors d'interventions urgentes. Est-ce un essai ou une décision définitive ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est un essai, appelons-le ainsi. On a mis en place une réglementation qui n'a pas la prétention d'être la panacée, mais on ne voulait plus qu'il y ait des voitures ventouses dans le centre-ville. Cela empêchait ceux qui ont vraiment quelque chose à y faire de pouvoir y accéder. La Municipalité n'a pas du tout l'intention d'empêcher ceux qui habitent d'y habiter et ceux qui travaillent d'y travailler. Par contre, on a imaginé certaines restrictions et à l'usage, il s'est avéré qu'elles étaient soit fausses, soit mal pratiques. Pour cela, nous avons demandé aux commerçants et habitants de récolter les remarques et de nous faire part de leurs correctifs éventuels. Il n'est pas

question d'empêcher les maîtres d'état de travailler, mais nous ne désirons plus que les voitures restent à demeure au centre-ville et nous aimerions que les rues piétonnes le redeviennent, passé le moment où les livreurs ont effectué leur livraison.

Pour faire le point de la situation, nous avons rendez-vous demain matin avec Monsieur le Syndic, une délégation des commerçants et des riverains.

Monsieur Yves RICHARD :

Je remercie Monsieur CARRARD pour sa réponse.

* * * * *

Question de Monsieur Armand RUDAZ (BilleteL).

Dans sa séance du 1^{er} février 1990, le Conseil communal adoptait un préavis, portant d'une part sur l'adhésion de la Commune à l'association pour la billetterie informatisée BILLETEL, et d'autre part sur l'achat de deux postes de vente des billets rattachés au système mis en place et géré par l'association précitée.

Un crédit d'investissement de Fr. 63'000.- avait été accordé à cet effet et les frais de fonctionnement, c'est-à-dire cotisation annuelle et coût des communications étaient estimés à Fr. 12'500.- par an.

L'association BILLETEL vient de déposer son bilan. La cause officielle serait une déficience de son système informatique. Dès lors, il s'agit de faire le bilan de cette opération et plusieurs questions peuvent légitimement se poser :

1. Les pannes du système informatique ont-elles perturbé la vente des billets et, dans l'affirmative, depuis quand ?
2. Quel est le montant approximatif total investi par la Commune depuis son adhésion à l'association ?
3. Les ventes des billets ont-elles augmenté, autrement dit, le bilan est-il positif ou négatif ?
4. Est-ce que la Commune entend renouveler cette expérience à l'avenir avec une autre société ?

Comme je n'ai pas donné le texte de mon intervention avant, la réponse pourrait être donnée lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je crois pouvoir vous répondre ce soir. Je vais essayer d'être aussi complet que possible et cas échéant, je reviendrai dans une prochaine séance.

J'aimerais tout d'abord souligner que Billetel a été une belle aventure et nous espérons vivement qu'elle va pouvoir se poursuivre ou se renouveler sous une forme ou sous une autre. Une belle aventure, car c'est le seul système au monde de vente de billets qui a réussi à mettre en réseau des institutions culturelles de théâtres, 25 à 28 au total selon les années. Ce système a globalement bien fonctionné pendant 10 ans. C'est donc le seul système au monde qui a permis de faire cela à des prix défiant toute concurrence si l'on pense qu'un billet vendu par Billetel coûtait Fr. 1.50, actuellement Fr. 2.50. Un billet vendu par un réseau tel que Ticket Corner coûte à l'institution environ Fr. 7.-. Pour un coût extrêmement modique, le système Billetel a permis de mettre en réseau des institutions, de les faire vivre en collaborant et en travaillant ensemble plutôt que l'une contre l'autre.

Après ces 10 ans de bon fonctionnement, c'est à la veille du « bug » de l'an 2000 que les choses ont commencé à se gâter puisque les tests effectués à l'époque avaient montré que ce système risquait de ne pas passer ce cap. On ne saura jamais si cela était vrai, mais décision a été prise de le changer. C'est un système qui, dans l'ensemble, fonctionnait bien, tout en posant un certain nombre de problèmes.

C'est à partir de 1999/2000 que les problèmes ont commencé et une société a été mandatée pour créer un nouveau logiciel. Celle-ci n'a pas pu répondre correctement au cahier des charges. Elle a d'ailleurs depuis lors fait faillite. Une deuxième société a été mandatée par la suite. Elle n'a pas non plus pu répondre au cahier des charges, mais n'a pas fait faillite encore ! Il nous a été proposé cette année qu'une troisième société nous fournisse un produit qui soit compatible avec nos exigences. Une exigence claire pour nous, c'était qu'elle fonctionne en réseau et pas seulement avec chacune de ces institutions.

C'est suite à différentes assemblées générales, à des négociations avec des entreprises informatiques pour identifier le produit pouvant répondre à nos besoins, que finalement certains partenaires importants de Billetel ont décidé de se retirer par perte de confiance essentiellement envers le Conseil d'administration de la coopérative Billetel, coopérative dont la Commune d'Yverdon-les-Bains est membre.

Cette décision n'a pas été facile à prendre par ces différents partenaires. Il faut savoir que finalement, le nouveau système tout de même mis en place l'année dernière par la société qui a fait faillite a fonctionné, mais seulement individuellement pour chaque institution, donc le réseau n'a pas fonctionné. Le Théâtre Benno Besson et l'Echandole ont peu subi cette situation puisque nous sommes plutôt vendeurs de billets pour les grandes institutions romandes, mais ne recevons pas tellement de billets vendus ailleurs. Nous avons donc eu peu de conséquences financières. Par contre, ces grandes institutions ont subi des pertes importantes et ne voulaient pas continuer sur cette base-là, dans ces incertitudes.

Pour répondre à votre première question, les dysfonctionnements du système informatique ont perturbé la vente des billets, mais sans conséquence notable pour les théâtres yverdonnois comme je l'ai expliqué auparavant, c'étaient les petites institutions qui fournissaient les billets aux grandes. C'étaient des points de vente, un service que l'on peut qualifier de public.

Quant au montant total investi, je ne vous le donnerai pas ce soir parce que je ne le connais pas. Sachez simplement que nous avons changé de système de facturation. Le prix du billet était plus bas à l'époque et il a augmenté, mais dans le nouveau prix du billet étaient compris les frais d'infrastructure et les frais de communication. Il n'y avait donc pas véritablement d'investissement.

Avec le réseau Billetel, la vente de billets a certainement augmenté, dans une plus faible proportion chez nous dans les petites institutions que dans les grandes et celle-ci a permis d'asseoir cette collaboration, comme je l'ai dit au début de mon intervention, entre les différentes institutions. L'objectif n'était pas forcément de vendre plus de billets, mais d'offrir à la population un service de qualité qui permette à chacun d'aller acheter des billets n'importe où en Suisse romande pour l'institution de son choix. C'est un objectif qui a été atteint.

Quel est l'avenir de Billetel ? Il est vrai que Billetel a déposé son bilan, on verra quelles conséquences cela aura. Il y a des tentatives, nous l'avons appris, de sauver la société malgré tout. De grandes institutions, ou de grandes villes comme Genève ou Lausanne, pourraient revenir sur leur position et quand même participer à la recapitalisation de Billetel, mais rien n'est sûr pour l'instant. De l'autre côté, nous avons choisi de ne pas attendre de savoir ce qu'il allait advenir de Billetel, car cela va prendre un certain temps. Nous avons recréé une communauté d'intérêts avec d'autres théâtres des cantons de Vaud, Genève et du Valais, pour envisager l'acquisition d'un nouveau système, de façon à ce que nous puissions vendre à nouveau des billets dès la nouvelle saison 2003-2004. Le choix est en train d'être fait, les coûts sont tout à fait comparables à ceux de Billetel, voire même moins chers. Sur cette base-là, nous essayerons de recréer un réseau qu'on n'appellera plus Billetel, mais un réseau entre institutions, tant il est vrai que cette option est celle que nous préférons par rapport à une option qui nous verrait chacun retourner à notre billetterie individuelle. Pour le montant investi, je vous répondrai lors de la prochaine séance.

Monsieur Armand RUDAZ :

Je vous remercie et attends la suite pour voir si une société veut offrir les mêmes services.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Olivier MAIBACH (Travys).

Je souhaiterais apporter une réponse à la question posée par Monsieur le Conseiller MAIBACH lors du Conseil de février dernier.

Monsieur le Conseiller MAIBACH était préoccupé par un problème de retard sur la ligne de bus no 3. Il constatait que cette ligne souffrait d'un retard chronique d'environ 5 minutes, sans que l'on puisse accuser les chauffeurs de laxisme. Nous avons donc soumis, comme convenu, cette problématique à la société Travys, qui répond ceci, de façon assez technique, je cite :

« A notre connaissance, les bus ne circulent pas sur cette ligne avec un retard chronique. Il faut cependant préciser qu'aux arrêts intermédiaires, à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des villes, les temps de passage de bus sont calculés « dans le meilleur cas possible », c'est-à-dire avec un temps de parcours depuis la tête de ligne (départ de ligne) calculé avec les conditions possibles de circulation. Ainsi, dans 90% des cas, les bus passent aux arrêts intermédiaires entre 1 et 5 minutes plus tard que les temps publiés.

Par contre, le temps de parcours depuis un arrêt intermédiaire jusqu'au terminus est calculé « dans le pire cas possible », afin de tenir compte des aléas de la circulation. Ainsi, le bus arrive dans 95% des cas au terminus à l'heure publiée ou avant.

Malheureusement, une erreur de paramétrisation est survenue dans le programme de calcul des temps de parcours. Cela a eu pour conséquence que pour les arrêts situés entre la Maladaire, Maison-Blanche et la Gare, la mention du meilleur temps possible d'arrivée à la Gare, plutôt que du temps « garanti ». Cette erreur a été corrigée mi-mars aux arrêts et sur le site www.travys.ch. »

Quant à la deuxième question, vous souleviez un autre problème plus ennuyeux, à savoir que le dernier bus en semaine quitte la Gare entre 19h30 et 19h45 suivant sa destination. Ne serait-il pas possible, demandiez-vous, que le dernier bus quitte la Gare à 20h., ce qui permettrait aux voyageurs venant de Lausanne, Genève ou Fribourg, de l'emprunter. La réponse est la suivante :

« Depuis 1970 au minimum, les derniers départs des bus de la Gare ont lieu entre 19h30 et 19h45 ou exceptionnellement 20h, selon l'évolution des heures d'arrivée des trains CFF. La décision d'offrir un service en soirée dépend de la politique de la ville, avec comme corollaire un financement supplémentaire.

En l'état actuel, une prolongation généralisée de l'exploitation en soirée entraînerait des coûts importants (plusieurs centaines de milliers de francs par an), car elle nécessiterait des besoins supplémentaires en personnel, l'organisation actuelle du travail exploitant au maximum les possibilités légales.

Par contre, nous pourrions proposer à titre expérimental, un départ supplémentaire à 20h05 sous le principe allô?bus. Le bus déposerait en ville les clients présents au départ de la Gare en desservant les arrêts demandés. Le coût annuel d'une telle prestation est estimé à Fr. 20'000.-, montant correspondant aux heures supplémentaires à payer.

En cas d'intérêt, nous suggérerions une période d'essai d'une année à partir de mi-décembre 2003 (pour des raisons de publication d'horaire). D'autres périodes ou d'autres solutions peuvent être discutées ».

En l'état actuel des informations que nous a transmises Travys, il s'agirait de chiffrer les besoins réels et pourquoi pas de mettre en œuvre cette opération. Il est vrai que si on ramène Fr. 20'000.- au déficit pris en charge par la ville d'Yverdon, qui se monte à un million et cinq cent mille francs (arrondi), on voit que c'est un gros pourcentage de ce montant. Si réellement cette opération rend service à la population, pourquoi pas.

Monsieur Olivier MAIBACH :

Merci Monsieur le Syndic de votre réponse. Si je prends la deuxième partie de celle-ci, je trouve que cela serait un essai intéressant. Si je vous ai bien compris, la balle est dans votre camp. J'espère que vous en ferez un bon usage et que vous pourrez déjà mettre en service ce système allô?bus avec un bus à disposition à partir de 20h05 au départ de la Gare, à la demande. J'espère que le public qui nous écoute ce soir et qui nous lira dans la presse ces prochains jours, saisira cette opportunité et fera bon usage de ce bus supplémentaire.

Concernant la publication de l'horaire, je comprends bien le problème technique, mais il est clair que les gens qui regardent un horaire se fient à l'horaire publié et imprimé pour organiser leurs déplacements, voire leurs rendez-vous. Il est donc toujours dommageable, lorsqu'on suit un horaire et qu'on voit que le bus ne suit pas l'horaire publié. J'espère qu'à l'avenir, on publiera un horaire correct, qui tienne compte de tous les paramètres que vous avez cités tout à l'heure.

Merci encore une fois et j'attends avec intérêt l'évolution des questions que j'ai soulevées et auxquelles vous m'avez apporté les réponses ce soir.

* * * * *

Réponse de Monsieur le Municipal TREYVAUD à Monsieur Patrik DURUZ (Collectrice sud).

J'aimerais répondre à la question posée par Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ lors de la dernière séance concernant la collectrice. Il était à peu près 23h30 et je

m'étais borné à donner une indication de date. Je peux revenir de façon un peu plus complète maintenant, étant donné que les choses ont un peu évolué.

J'aimerais rappeler que la Municipalité a mis à l'enquête le projet qui nous intéresse le 17 novembre 1995. Le Conseil communal a adopté le plan d'alignement et rejeté les oppositions le 12 décembre 1996. C'est par décision du 12 janvier 1999 que le Département des infrastructures a rejeté les recours. Puis, le Tribunal administratif a, par arrêt du 21 mars 2002, confirmé cette décision. Le Tribunal fédéral a rendu son arrêt le 24 avril 2003. Les opposants à la collectrice ont donc ainsi été déboutés trois fois. Ils expliquent que la lutte continuera, c'est en tout cas ce qu'on a pu lire dans le journal. C'est leur droit et la Municipalité, même si elle déplore les retards qui sont d'ores et déjà programmés, ne peut et ne veut pas leur contester le droit d'utiliser les possibilités de s'opposer ou de recourir, car ce sont des droits que la loi met à leur disposition. Ce n'est pas d'ailleurs l'exercice de ces droits qui est critiquable, mais bien les lenteurs des autorités à statuer. Il a fallu plus de deux ans au Département des infrastructures et trois années au Tribunal administratif, soit plus de cinq ans au niveau cantonal pour obtenir une décision ; il y a là comme un problème. Le Tribunal fédéral a, quant à lui, réglé le cas en une année, ce qui est la démonstration qu'en une année, on arrive à faire le tour complet d'un dossier ; il est donc regrettable qu'au niveau cantonal, il ait fallu cinq ans.

Pour revenir sur le fond du problème, les intérêts des opposants s'opposent à ce que les autorités - Municipalité, Département cantonal des infrastructures, Tribunal administratif, Tribunal fédéral -, considèrent comme étant l'intérêt public.

Il y a en effet, du point de vue de la Municipalité, un intérêt public à ce que les nuisances ne deviennent pas intolérables au centre ville, là où il y a le plus grand nombre d'habitants. Il y a un intérêt public à ce que le trafic de transit soit rejeté à l'extérieur de la ville, là où c'est possible. Il y a aussi un intérêt public à ce que les zones d'activités qui sont programmées pour prendre place bien évidemment à l'extérieur de la ville, soient irriguées convenablement. Il y a également un intérêt public à ce que cette route se réalise pour que la ville puisse continuer à se développer, à permettre l'implantation d'entreprises qui sont génératrices d'emplois, de salaires, d'impôts et je vous rappelle qu'il y a le long de cette artère, toute une série de plans de quartiers programmés, qui pourraient être mis en vigueur si cette route était construite. En voulant conserver autour de leurs propriétés des champs qui s'étendent pratiquement jusqu'à la plaine de l'Orbe, les opposants ne veulent pas admettre que la ville se développe et que leurs propriétés, de périphérique qu'elles sont aujourd'hui, finiront par être gagnées et rattrapées par l'urbanisation.

Reste qu'il faut affirmer deux choses. La première est que cette route n'est pas une autoroute, ce n'est pas un périphérique. C'est une route qui est conçue avec des pistes cyclables, avec des aménagements pour les piétons, avec un certain nombre de giratoires qui briseront la vitesse, avec des aménagements de grande qualité, parfois onéreux. La ville est prête à satisfaire à des exigences raisonnables, mais significatives pour que cette route ait un aspect urbain et conserve un trafic qui ait un caractère urbain et qui ne s'apparente pas à un trafic autoroutier.

La seconde chose que nous souhaiterions dire, c'est que la ville est tout à fait d'accord de souscrire et de remplir jusqu'à la dernière exigence des réglementations concernant l'environnement, qui correspondent à un souci tout à fait légitime des opposants et des recourants d'ailleurs. Elle n'a pas du tout l'intention de faire autre chose que de respecter la loi sur la protection de l'environnement.

Cela étant, le projet va se poursuivre. Il y aura diverses étapes. Les parties peuvent continuer à faire de la procédure, c'est évidemment possible, mais du côté de la Municipalité, nous préférierions privilégier la discussion et la concertation.

* * * * *

Madame la Présidente :

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

Tel n'est pas le cas et nous arrivons au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre active participation.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 5 juin 2003 pour notre prochaine séance et je lève celle-ci en vous souhaitant bonne nuit.

Il est 22h30.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Gloria CAPT

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mai 2003

	Pages
1. Appel	103
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2003.....	104
3. Assermentations.....	104
4. Communications de la Présidente.....	105
5. Communications de la Municipalité	106
6. Préavis no 8/03 concernant 8 demandes de naturalisation présentées par Madame, Mademoiselle et Messieurs Ahmed Afas, Flash Dennis Ledgard Marrou, Elia Antonio Licari, Orly Hervé Malungu, Miguel Angel Mohedano, Sadika Mehmedovic, Valérie Christina Schneider et Rolf Werner Schneider. (Madame Fabienne RENAUD, Rapportrice).....	110
7. Préavis no 3/03 concernant la vente, à l'entreprise Jacot Jardins, d'une parcelle de 1'175 m ² env. à la Chaussée de Treycovagnes.(Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur)	114
8. Préavis no 9/03 concernant l'achat à l'Etat de Vaud d'une partie de la parcelle n° 1704 à Sous-Bois. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur).....	116
9. Préavis no 7/03 concernant une demande de crédit de Fr. 110'000.- pour financer la sécurité de l'informatique communale. (Monsieur Bart WIND, rapporteur)	118
10. Divers et propositions individuelles.....	120
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Passage poussettes préau Collège de Fontenay).....</i>	<i>120</i>
<i>Question de Monsieur Daniel de RAEMY (Vitesse place de la Gare).</i>	<i>120</i>
<i>Question de Monsieur Yves-Olivier JACCARD (Heures d'ouvertures des établissements publics pendant les Brandons).</i>	<i>123</i>
<i>Question de Monsieur Maximilien BERNHARD (Maintien de la structure de « Blur »).....</i>	<i>123</i>
<i>Motion de Monsieur Walter MULLER (Déchets dans le petit chemin qui longe le Mujon).</i>	<i>123</i>
<i>Question de Monsieur Claude-Alain ROMAILLER (Circulation deux-roues dans le cimetière).</i>	<i>125</i>
<i>Intervention de Monsieur Charles MOUQUIN (Maintien de la structure de « Blur »).....</i>	<i>127</i>
<i>Question de Madame Valérie JAGGI (Avenir de l'Hôpital de Bellevue).</i>	<i>128</i>
<i>Question de Monsieur Marc GUIGNARD (Bagarres dans les établissements scolaires).</i>	<i>128</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Marc COUSIN (Intervention possible de notre Police au sommet du G8).</i>	<i>129</i>
<i>Question de Monsieur Jean-Louis KLAUS (Nuitées et taxes de séjour).</i>	<i>130</i>

<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Réalisation chemin deux-roues près du giratoire Edouard-Verdan – motion de mars 2002).....</i>	<i>132</i>
<i>Question de Monsieur Serge LOVEY (Piscine couverte).....</i>	<i>133</i>
<i>Questions de Monsieur Daniel de RAEMY (Place Pestalozzi et Château, fleurons de notre Ville).....</i>	<i>138</i>
<i>Question de Monsieur Yves RICHARD (Réglementation de la circulation et du stationnement dans les rues piétonnes de notre ville).</i>	<i>139</i>
<i>Question de Monsieur Armand RUDAZ (Billetel).</i>	<i>140</i>
<i>Réponse de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER à Monsieur Olivier MAIBACH (Travys).</i>	<i>143</i>
<i>Réponse de Monsieur le Municipal TREYVAUD à Monsieur Patrik DURUZ (Collectrice sud).....</i>	<i>144</i>